



Bulletin municipal de liaison du mois de novembre 2021

Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes

Le 1^{er} mars 1967, Le Général De Gaulle signe un décret de création des Parcs Naturels Régionaux. L'article premier nous dit : « *Un territoire peut être classé en PNR lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente et le repos des hommes et le tourisme et qu'il importe de protéger* ».

Le 23 juin 2020, le Conseil Municipal de Caramany a affirmé son souhait d'appartenir au Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, en signant « La Charte », véritable feuille de route des 15 ans à venir pour cette structure. Dix ans d'argumentations, de constructions, de projections ont permis le 4 septembre 2021 la création officielle du PNR Corbières-Fenouillèdes, par signature du Premier Ministre Monsieur Jean Castex (dernière étape de ce long parcours).

Ce Parc devient le 58^{ème} de France et permet de relier deux PNR voisins : La Narbonnaise en Méditerranée au Nord-Est et celui des Pyrénées Catalanes au Sud-Ouest.

Sa surface conséquente 1800 km² est assez peu peuplée (30 000 habitants), elle s'étend d'Est en Ouest d'Opoul-Périllos (66) à Quillan (11), et du Nord au Sud de Lagrasse (11) à Bélesta (66).

99 communes ont choisi de se regrouper et d'adhérer à cet outil de développement d'un projet commun.

Quelles sont les missions des PNR ?

1 : Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel par une gestion adaptée.

Biodiversité, mise en valeur d'espaces « remarquables » ou « ordinaires », plans de Protection Faune/Flore, architecture, ressources en eau, agriculture...

2 : Contribuer à l'aménagement du territoire.

Respect des zones agricoles, contrôle des nouvelles constructions, réhabilitation des centres bourgs, sécurité incendie et inondation...

3 : Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie.

Soutien à la création d'entreprises, valorisation de la création culturelle, défense du cadre de vie, valorisation des patrimoines matériels et immatériels, services divers...

4 : Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation, et l'information du public.

Promotion des zones naturelles sauvages, mises en place et renfort des structures d'accueil écotouristiques, géologie remarquable, éducation à l'environnement et au développement durable...

5 : Réaliser des actions exemplaires et contribuer à des programmes de recherches.

Transition énergétique, énergies renouvelables créatrices d'emplois locaux, développement des filières : Bois-énergie, solaire thermique, géothermie, autonomie énergétique en 2050, gestion solidaire et durable des ressources en eau, nouveaux systèmes de distribution de produits locaux ...

La commune de Caramany est heureuse de s'associer à cette aventure ambitieuse, cet outil nous appartient, nous devons le protéger.



LA VIE DE LA MAIRIE

08 octobre : Corbères les Cabanes. Récupération des brioches pour la vente en Mairie.

13 octobre : Démission de Madame Arielle DELAIRE du Conseil Municipal.

14 et 15 octobre : Mairie. Permanence les deux matinées d'un élu pour la vente de brioches au profit de l'ADAPEI66.

18 octobre : Latour de France. Réunion publique et soutien à la Maison de Santé.
Bélesta. Conseil d'école.

Du 18 au 22 octobre : Cassagnes. Formation de Mme Christine Pastou à la gestion de notre bureau de poste.

19 octobre : Caramany salle des associations. Séance de travail avec un groupe d'une quinzaine d'étudiants de l'Université de Perpignan et leur professeur Mme Grijol sur le thème de la résistance des villages aux projets industriels éoliens.

Tuchan (11). Parc Naturel Régional : Election du Bureau et des représentants du nouveau PNR. M. BARO (Maire de Termes (11)) a été élu Président.

20 octobre : Mairie. Rendez-vous avec un artisan local pour la mise aux normes (Thermie et sécurité) des fenêtres de la Mairie et de la cour de l'école.

21 octobre : Saint Paul de Fenouillet. Communauté de Communes bureau exécutif : invitation de tous les Maires.

Caramany. Réunion de préparation avec M. Vacavant, du 1^{er} vide grenier du village.

22 octobre : Saint Arnac. Invitation des Maires pour la présentation des projets d'investissements que cette commune a réalisés depuis 2020.

26 octobre : Réouverture du bureau de poste.

28 octobre : Mairie. Nécessité d'un diagnostic amiante sur une partie de la toiture de la Mairie.
Saint Paul de Fenouillet. Communauté de Communes CCAF



Crédit photos J. MC LAREN THOMSON

VIE CITOYENNE

Propreté : Depuis quelques temps certaines ruelles du village comme la rue du Clocher, rue du Presbytère, et le Rec sont couvertes de déjections animales (principalement de chats). Nous rappelons pour le bien de tous et l'image du village que les propriétaires des animaux sont entièrement responsables de ces faits. Merci à toutes et à tous de prendre les mesures qui s'imposent.

Permanence postale : Depuis le 26 octobre, nous sommes très heureux de la réouverture de notre bureau et des locaux de la médiathèque. Cette fermeture a été obligatoire suite au départ soudain de Gaëlle vers un autre contrat de travail. Le village la remercie pour la qualité de son travail et sa bonne humeur permanente et lui souhaite beaucoup de plaisir dans son nouvel emploi. C'est Madame Christine Pastou, habitante de Caramany, recrutée sur ce poste qui assurera cette fonction. Souhaitons-lui beaucoup de plaisir à assurer ce service public capital pour le village.

Brioche : Les 15 et 16 octobre a eu lieu une vente de brioches en Mairie. Une vingtaine de brioches ont été achetées par les gens du village au profit de l'ADAPEI 66, association travaillant sur le handicap mental des enfants du département.

Débroussaillage : Ces travaux menés par une entreprise privée sont en passe de se terminer. Même s'ils ont été l'occasion de petits troubles sonores, ils sont imposés pour des raisons de sécurité incendie par la Préfecture. Merci aux propriétaires privés du chemin du vieux moulin d'avoir participé à ces contraintes sécuritaires.

Tempête Gloria : Actuellement l'entreprise Colas effectue des travaux de réfection des dégâts dans les secteurs du chemin de l'antenne TV et sous la station d'épuration.

Télévision et communications : Certaines mauvaises réceptions, principalement par mauvais temps, ont été constatées dans le village. Ces problèmes sont régulièrement communiqués au syndicat SITV dont Caramany dépend. La réponse donnée est qu'aucun dysfonctionnement n'a été constaté sur notre émetteur, mais que le problème viendrait du relais de Lesquerde. Pour la téléphonie ce sont les opérateurs qui sont les seuls responsables de la qualité de couverture des réseaux téléphoniques.

Vide grenier : Le dimanche 14 novembre se déroulera à Caramany le premier vide grenier. La Préfecture nous impose pour des raisons de sécurité routière une réglementation stricte. C'est pour cette raison que trois lieux ont été retenus : le terrain de camping, place de la Mairie et place du Château et le boulodrome servira de parking. Une inscription est obligatoire en Mairie afin de permettre de réaliser un plan destiné à guider les visiteurs.

11 novembre : Comme chaque année une déambulation et un dépôt de gerbe au monument aux morts est prévu afin d'honorer la mémoire des combattants de la 1^{ère} guerre mondiale. Rassemblement 11h30 place de la Mairie.

31 octobre : Une soirée « châtaigne » associée à la fête d'Halloween a été organisée par la commission « fêtes et cérémonies ». Ces soirées gratuites répondent au souhait des citoyens de se rassembler dans un moment convivial afin d'entretenir un esprit de village bénéfique à tous.

Coudala : La fermeture du chemin du Coudala a été, pour des raisons de sécurité, imposée par le Département. Le coût de cette sécurisation est disproportionné pour le budget communal. Actuellement la Mairie tente de trouver des solutions pour les riverains devant se rendre dans leurs vignes.

Gymnastique douce : Chaque lundi matin salle des fêtes, un atelier gratuit a été mis en place dans le cadre d'une collaboration Département/Mairie. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire.

Informatique : Cours d'informatique les Mardis et Jeudis à 14H00 Salle Clément CAILLENS.



Crédit photos J. MC LAREN THOMSON

Services communaux

Permanences publiques Mairie : Mardi, jeudi 8h30-12h30, vendredi 8h30-12h

Tel : 04 68 84 51 85

La Poste : Du mardi au vendredi 9h15-11h45. Départ du courrier avant 11h30

Accueil Municipal pour l'Accompagnement Social : Roxane Saly. Tel : 06 49 16 69 08

Transport à la demande : Service Départemental de taxi le mercredi et le vendredi

Réservation obligatoire au 08 06 80 80 90

Bibliothèque municipale : Du mardi au vendredi 9h15-11h45.

Location des gîtes communaux : Mme Julia Mc Laren 06 28 27 06 18

Commerces fixes

Café Carton : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 13 91 07 02

Auberge du Grand Rocher : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 37 05 07 74

Camping du Lac : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 04 68 29 24 50 et 06 85 76 86 86

Cave Coopérative : Du lundi au vendredi 9h 12h- 14h 18h, samedi 9h 12h - 14h0 17h30, dimanche 14h30 17h30. Tel 04 68 84 51 82.

Dépôt de Miel de Monsieur DELONCA : Cave Coopérative

Commerces ambulants (sur la place de la Mairie)

Boulangier : Mardi, jeudi, samedi, dimanche à partir de 10h.

Epicerie : Mardi matin vers 11h.

Maraîcher : Samedi matin à partir de 9h30

La Fleur des Pois : Vendredi après-midi (06.75.04.16.94)

Artisans locaux

SOS : Christian Allanic. Multi services Electricité, Plomberie. Tel : 06 67 04 96 77.

David Danhyer : Menuiserie, meubles, escaliers sur mesure. Tel : 07 88 84 34 25.

Jean François : Pose menuiserie Alu, Bois, PVC. Tel 06 14 12 81 54.

MMS : William Monticone. Multi services Maçonnerie générale. Tel 06 79 80 44 81.

ROGIER Pascal Travaux de charpente. Tel 07 88 59 68 05

Services Communauté de Communes

Déchèterie Latour : Ouverte tous les jours, fermée le dimanche et lundi après-midi.

Ramassage des encombrants : Inscription sur appel. Tel 04 68 59 20 13

Association

ACCA. Association de chasse. Président Monsieur Roger Sales.